

MOT DE BIENVENUE



Madame, Monsieur,

Votre enfant entrera à l'école maternelle dans quelques semaines ou à la prochaine rentrée scolaire.

Peut être arrivez-vous dans la commune et votre enfant va fréquenter notre école, changer de lieu, de vie d'un seul coup.

Nous avons voulu inscrire dans ce livret des informations claires, précises afin de faciliter son intégration dans cette nouvelle structure.

Nous espérons que ce livret sera une aide pour vous.
N'hésitez pas à demander des compléments d'informations.

Bonne rentrée à votre enfant et à vous-même !

Le directeur, Laurent Delafosse

LES ELEVES A LA MATERNELLE

RUE DE LA GARE

Au cours du mois de février, seront affichées à la mairie et à l'entrée des écoles, les permanences pour les nouvelles admissions qui auront lieu dans le bureau de la direction, Grande Rue.

Les élèves sont inscrits à l'école maternelle dès leur troisième anniversaire. (Ceux nés entre septembre et décembre seront pris dans la limite des places disponibles)

Pour venir, les élèves doivent être prêts pour la vie en collectivité : c'est-à-dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être propre (les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école)

L'école maternelle est la 1^{ère} étape du système scolaire français. Ce n'est pas une garderie ! Durant 4 ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques et artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie en groupe.

Au départ, la répartition se fait en fonction de l'âge :

1^{ère} année : Toute Petite Section (TPS)

2^{ème} année : Petite Section (PS)

3^{ème} année : Moyenne Section (MS)

4^{ème} année : Grande Section (GS)

Ils sont répartis dans les 2 classes en fonction des effectifs.
(choix de l'équipe enseignante)

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et de véritables apprentissages.

Les principaux domaines d'apprentissage sont :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Construire les premiers outils pour structurer la pensée
- Explorer le monde
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

L'école maternelle est une véritable école, sa fréquentation régulière, dès la 1^{ère} année de PS, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

**L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation de son règlement par les parents.
Il est approuvé lors du 1^{er} conseil d'école en présence des parents élus, distribué aux familles qui doivent le signer.**

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin : 9h-12h

L'après-midi : 13h30-16H30

L

Dans l'intérêt de votre enfant et de ses camarades de classe, nous vous demandons impérativement de respecter les horaires d'entrée et de sortie.

En cas d'absence, nous vous demandons de bien vouloir **prévenir l'école** par un coup de téléphone avant 9 h.

L'équipe éducative :

Elle est composée des enseignant(e)s (employés par l'Etat)
et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ATSEM (employées par la Mairie)

Sa composition pour l'année 2023-2024 :

ENSEIGNANTS

Mr Delafosse Laurent, directeur, TPS- PS-MS
(vendredi, Mme Margaux Lherbette)

Mme Jousseau Aurélie : GS (CP)

ATSEM :

Mme Noémie Dallé,
remplace Mme Boulay Sandrine
Mme Rosier Carole



Sécurité des enfants et responsabilité des parents :

Au début de l'année, les parents remplissent **une fiche de renseignements** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent **un numéro de téléphone** pour les joindre en cas d'urgence.

Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets, bijoux, argent, médicaments, bonbons ...sont interdits à l'école).

Assurance scolaire :

On demande aux familles en début d'année une attestation d'assurance avec les mentions suivantes :

individuelle accident (dommages qu'il se causerait lui-même)

responsabilité civile (sa responsabilité serait engagée vis-à-vis d'un autre.)

Santé et bien-être des enfants :

- Médicaments/maladies :

Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école.

Nous n'avons pas le droit de donner de médicaments à l'école.

(Pour des cas exceptionnels, un protocole d'accord avec le médecin scolaire est signé avec la famille.)

Toute maladie contagieuse doit être signalée à l'enseignant(e) de votre enfant ou au directeur (en raison du danger qu'elle représente pour les femmes enceintes).

Une note d'information sera distribuée à toutes les familles.

Dans ce cas, l'élève ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

- Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Toute contamination doit être signalée aux enseignants.

- Les vêtements :

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation ou en classe) et parfois salissantes (peinture, collage...), il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, qui ne craignent rien)

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment bonnets, cagoules, écharpes, gants, ...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

Information des parents :

Dans toutes les classes existe un cahier de liaison. A l'intérieur figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...). Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant.

Vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (au tableau d'affichage et/ou à l'entrée des classes).

En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée pour toute l'école puis dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves :

Au mois d'octobre, ont lieu des élections pour choisir 5 parents (un par classe) représentant les autres. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit le directeur, les enseignants, 2 représentants de la mairie, le réseau d'aide, les représentants de parents élus et le DDEN (Délégué Départemental de l'Education nationale).

Les parents peuvent alors poser des questions (préalablement présentées au directeur) et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur et au maire, un autre encore est affiché dans l'école.

**Pour la garderie périscolaire,
le restaurant scolaire,
Familles Rurales (centre aéré) et
la bibliothèque,
vous trouverez les informations
sur le livret élémentaire.**

BONNE ANNEE SCOLAIRE !